



**COMMUNE DE VILLAGE-NEUF**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Note de présentation synthétique**  
(article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## INTRODUCTION

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

## PRESENTATION GENERALE

Les résultats du compte administratif sont identiques au compte de gestion établi par le comptable public. Cette « double » comptabilité garantit la transparence et l'exactitude des comptes publics. Tandis que l'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, le comptable public, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité des opérations.

Les dépenses et recettes de l'exercice 2022 de la commune de Village-Neuf (prévisions budgétaires et réalisations) se décomposent selon la présentation générale suivante :

	Dépenses		Recettes		Résultat
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	6 606 000,00 €	4 887 802,63 €	6 606 000,00 €	7 552 422,15 €	2 664 619,52 €
Opérations réelles	4 945 000,00 €	4 363 244,66 €	6 134 477,62 €	7 080 899,77 €	
Opérations d'ordre	1 661 000,00 €	524 557,97 €	- €	- €	
Résultat reporté			471 522,38 €	471 522,38 €	
Investissement	6 363 000,00 €	1 506 335,33 €	6 363 000,00 €	3 796 219,28 €	2 289 883,95 €
Opérations réelles	6 316 000,00 €	1 462 630,86 €	4 097 057,74 €	2 670 014,58 €	
Opérations d'ordre	47 000,00 €	43 704,47 €	1 708 000,00 €	568 262,44 €	
Résultat reporté			557 942,26 €	557 942,26 €	
<b>Total</b>	<b>12 969 000,00 €</b>	<b>6 394 137,96 €</b>	<b>12 969 000,00 €</b>	<b>11 348 641,43 €</b>	<b>4 954 503,47 €</b>
Opérations réelles	11 261 000,00 €	5 825 875,52 €	10 231 535,36 €	9 750 914,35 €	
Opérations d'ordre	1 708 000,00 €	568 262,44 €	1 708 000,00 €	568 262,44 €	
Résultat reporté	- €	- €	1 029 464,64 €	1 029 464,64 €	
Restes à réaliser (invest.)		4 823 000,00 €		1 169 000,00 €	- 3 654 000,00 €
<b>Excédent de clôture</b>					<b>1 300 503,47 €</b>

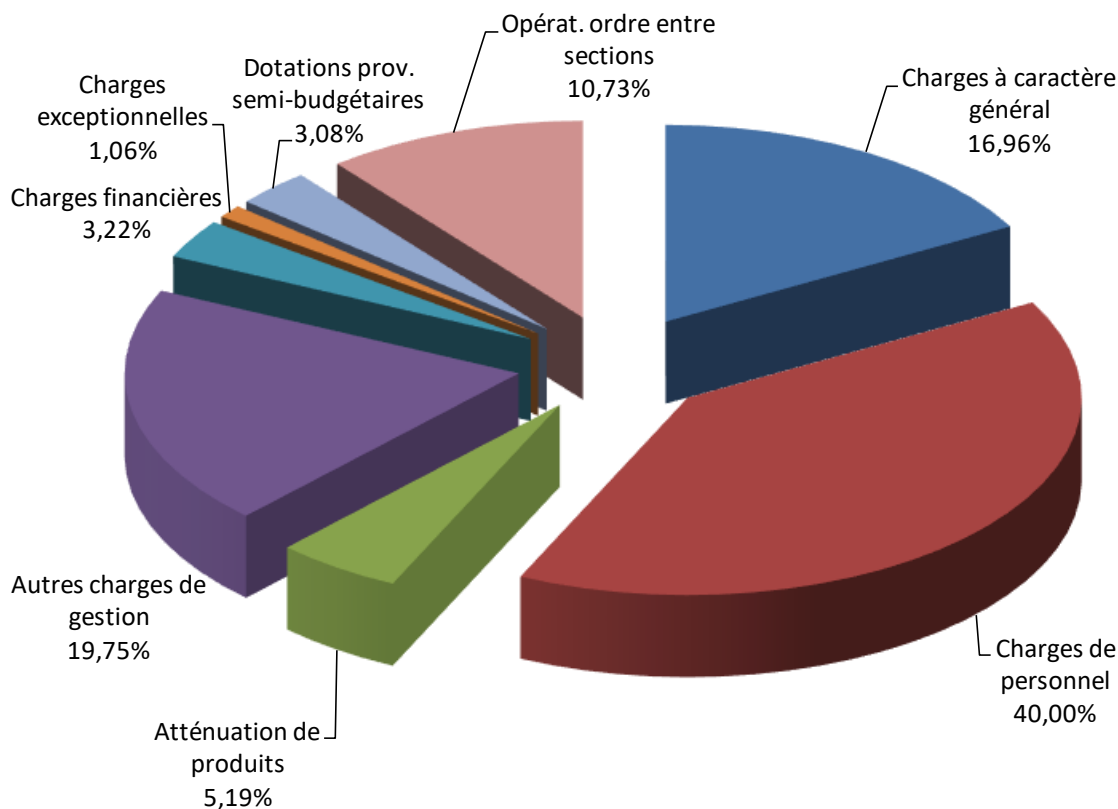
# Dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 4 887 802,63 € et comprennent :

⇒ des opérations réelles pour 4 363 244,66 € ;

⇒ des dépenses d'ordre pour 524 557,97 €.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses de fonctionnement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.



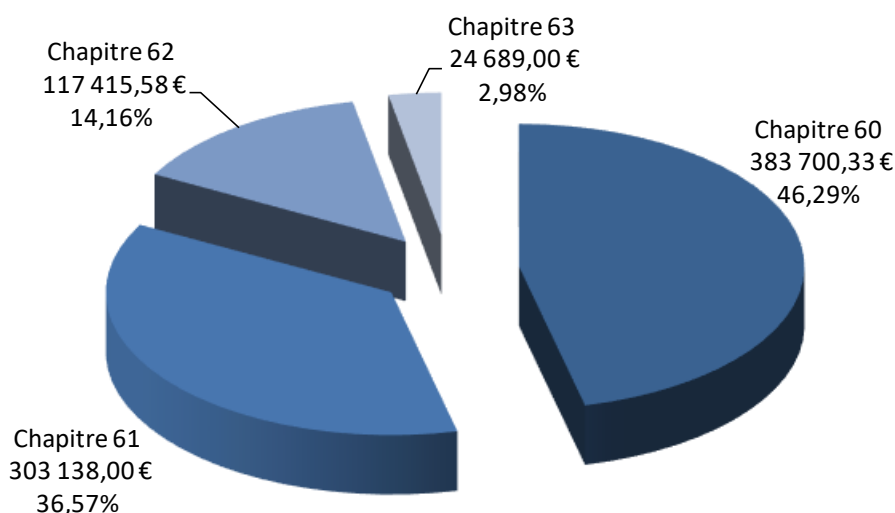
		Budget 2022	Réalisations 2022
011	Charges à caractère général	1 284 000,00 €	828 942,91 €
012	Charges de personnel	2 016 000,00 €	1 955 114,79 €
014	Atténuation de produits	258 000,00 €	253 614,64 €
65	Autres charges de gestion	980 000,00 €	965 379,98 €
66	Charges financières	161 000,00 €	157 518,52 €
67	Charges exceptionnelles	85 000,00 €	51 948,00 €
68	Dotations prov. semi-budgétaires	151 000,00	150 725,82 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00	
<b>Dépenses réelles totales</b>		<b>4 945 000,00 €</b>	<b>4 363 244,66 €</b>
042	Opérat. ordre entre sections	226 000,00 €	524 557,97 €
023	Vir. à la section d'investiss.	1 435 000,00 €	
<b>Dépenses d'ordre totales</b>		<b>1 661 000,00 €</b>	<b>524 557,97 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 606 000,00 €</b>	<b>4 887 802,63 €</b>

Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

## Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ le chapitre 60 (à l'exception des comptes 6031) - Achats et variations des stocks - comprenant les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux fournitures diverses... ;
- ↪ le chapitre 61 - Autres charges externes - Services extérieurs - comprenant notamment les charges mobilières et immobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voiries, matériels et autres biens, les opérations de maintenance, les primes d'assurance, la documentation générale et les études non imputables en investissement, les formations, ... ;
- ↪ le chapitre 62 (à l'exception des comptes 621) - Autres charges externes - Autres services extérieurs - comprenant notamment les annonces et insertions, les publications, catalogues et imprimés, les cérémonies et réceptions, les frais d'affranchissement et de télécommunications,... ;
- ↪ les comptes 635 et 637 du chapitre 63 - Impôts, taxes et versements assimilés.



## Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre globalisé regroupe :

- ↪ les comptes 621 - Personnel extérieur au service - du chapitre 62 pour 23 399,27 € ;
- ↪ les comptes 631 et 633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts et autres organismes) du chapitre 63 pour 31 779,69 € ;
- ↪ le chapitre 64 - Charges de personnel : 1 899 935,83 € décomposés entre les comptes :
  - 641 - Rémunérations du personnel (traitements et indemnités des personnels titulaires et non titulaires) ;
  - 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance ;
  - 647 - Autres charges sociales.

## Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les crédits mobilisés à ce chapitre sont imputés aux comptes suivants :

- article 739115 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU d'un montant de 71 600,64 € ;
- article 7391171 (dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs) : 498,00 € ;
- article 739223 : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) d'un montant de 181 516,00 €.

## **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre, d'un montant de 965 379,98 €, se décompose selon la ventilation suivante :

- ↪ 80,09% pour les diverses subventions de fonctionnement (associations, CCAS et autres organismes publics) ;
- ↪ 7,16% pour les contributions aux organismes de regroupement (participation aux frais de viabilisation des AFUA, adhésion à la Brigade Verte, ...) ;
- ↪ 12,65% pour les indemnités et cotisations afférentes ;
- ↪ 0,09% pour les droits et licences de procédés logiciels (dématérialisation du contrôle de légalité et des marchés publics, espace de stockage de données) ;
- ↪ 0,01% pour les créances admises en non-valeur.

## **Chapitre 66 - Charges financières**

Ce chapitre correspond aux intérêts de la dette et frais de dossier qui s'établissent à 157 518,52 €.

## **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**

Les crédits dépensés pour 51 948,00 € correspondent principalement aux frais de démolition des bâtiments situés 78 rue du Général de Gaulle acheté par la commune aux consorts WALTENSBERGER et des opérations de désamiantage de l'ancienne salle de gymnastique sinistrée située rue de Belfort.

## **Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions**

Les crédits dépensés correspondent aux provisions constituées pour financer les travaux de réhabilitation de la toiture de l'Eglise Saint-Nicolas.

## **Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ces opérations pour un montant de 524 557,97 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (écritures budgétisées), aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat ou en cas de vente d'un bien immobilier). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont également reprises en recettes d'investissement au chapitre 040.

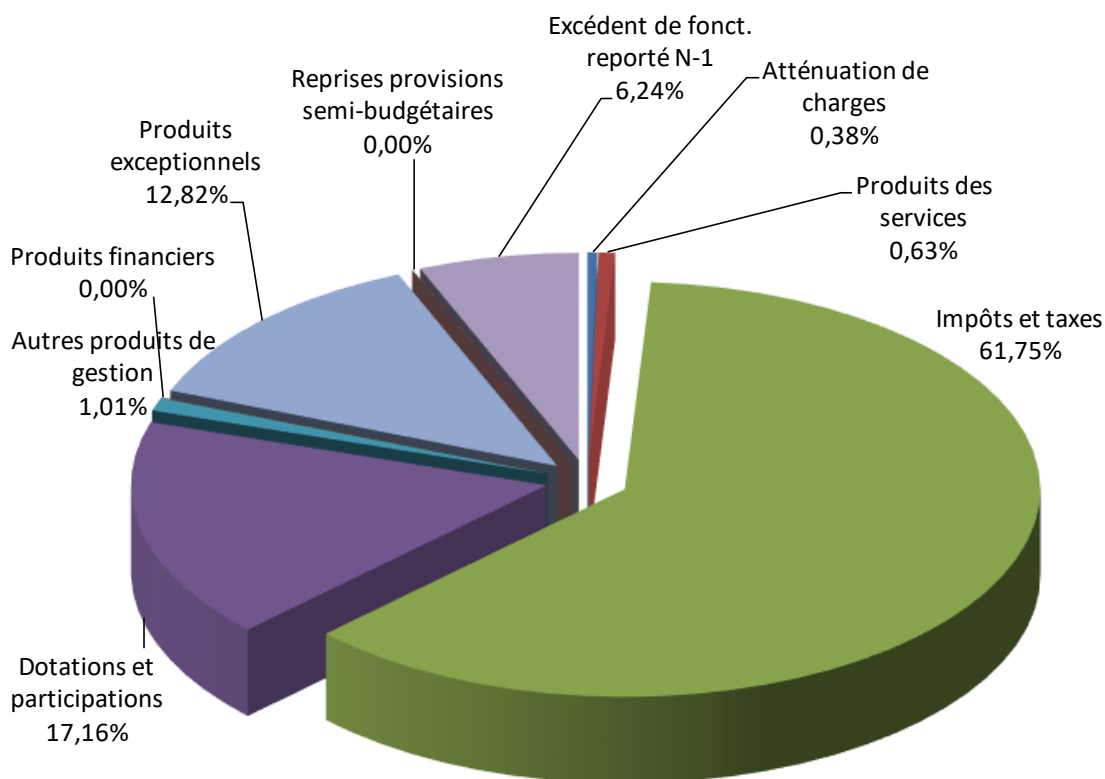
**NB** : Le chapitre 023 correspondant au virement à la section d'investissement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice. Il est exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 7 552 422,15 € et comprennent :

⇒ des opérations réelles pour 7 080 899,77 € ;

⇒ un excédent de fonctionnement reporté de 471 522,38 €.



		Budget 2022	Réalisations 2022
013	Atténuation de charges	18 000,00 €	28 566,02 €
70	Produits des services	40 477,62 €	47 881,24 €
73	Impôts et taxes	4 068 000,00 €	4 663 419,18 €
74	Dotations et participations	1 269 000,00 €	1 296 148,81 €
75	Autres produits de gestion	75 000,00 €	76 474,97 €
76	Produits financiers	-	3,90 €
77	Produits exceptionnels	664 000,00	968 039,06 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	-	366,59 €
<b>Recettes réelles totales</b>		<b>6 134 477,62 €</b>	<b>7 080 899,77 €</b>
042	Opérat. ordre de transf. entre sections	-	-
<b>Recettes d'ordre totales</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL (exercice 2022)</b>		<b>6 134 477,62 €</b>	<b>7 080 899,77 €</b>
R002	Excédent de fonct. reporté N-1	471 522,38 €	471 522,38 €
<b>TOTAL (2022 + reports N-1)</b>		<b>6 606 000,00 €</b>	<b>7 552 422,15 €</b>

## **Chapitre 013 - Atténuations de charges**

Ce chapitre globalisé d'un montant total de 28 566,02 € est essentiellement crédité par le compte 6419 correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel.

## **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Ce chapitre comprend les recettes des concessions du cimetière, les redevances et autres droits ainsi que les remboursements de frais (refacturation de charges diverses) pour un montant total de 47 881,24 €.

## **Chapitre 73 - Impôts et taxes**

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 731 - Impôts locaux : 2 452 471,00 € comprenant l'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation de résidences secondaires uniquement ;
- 732 - Fiscalité reversée : 2 124 574,89 € correspondant au reversement de la fiscalité professionnelle perçue par Saint-Louis Agglomération (SLA) pour 1 646 763,39 € et 473 283,00 € provenant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ;
- 733 - Taxes pour utilisation des services publics et du domaine : 4 528,50 € correspondant aux droits de place.
- 735 - Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle : 66 859,30 € correspondant au produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

## **Chapitre 74 - Dotations et participations**

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- 741 - Dotation globale de fonctionnement : 43 490,00 € comprenant uniquement la Dotation de Solidarité Rurale DSR ;
- 744 - FCTVA : 5 160,32 € attribués par l'Etat sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année N-2 éligibles au fonds.
- 747 - Participations : 165 278,17 € versés par l'Etat ou d'autres organismes (prestations versées par la CAF au titre du « contrat enfance jeunesse », redevance R2 du Syndicat d'Electricité, reversement des excédents capitalisés par le Syndicat du Gaz, ...) ;
- 748 - Autres attributions et participations : 1 082 220,32 € correspondant aux attributions de péréquation et de compensation (DCRTP pour 244 479,00 €), au versement des allocations compensatrices pour 725 829,00 € (foncier bâti des industries notamment), à la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 101 485,12 € et aux prestations d'accueil périscolaire et « plan mercredi » versées par la CAF pour 10 427,20 €.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** : revenus des immeubles et de la redevance sur l'énergie hydraulique.

## **Chapitre 76 - Produits financiers**

**Chapitre 77 - Produits exceptionnels** essentiellement crédité par les remboursements d'assurances suite à sinistres, par les pénalités de retard appliquées dans la comptabilité des marchés publics et pour l'encaissement des crédits des cessions d'immobilisation, la prévision budgétaire s'opérant au chapitre 024 des recettes d'investissement (chapitre budgétaire sans exécution comptable).

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** : Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces recettes sont également reprises en dépenses d'investissement au chapitre 040).

## **Dépenses d'investissement**

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 1 506 335,33 € et comprennent des opérations réelles pour 1 462 630,86 € et des opérations d'ordre pour 43 704,47 €.

Les restes à réaliser constatés au 31/12/2022 d'un montant de 4 823 000 € constituent des crédits ouverts, votés en 2022, qui seront repris dans le budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal reçoit à chacune de ses séances le détail de l'ensemble des dépenses d'investissement mandatées par Mme la Maire, ordonnateur de la commune de Village-Neuf.

		<b>Budget 2022</b>	<b>Réalisations 2022</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	382 000,00 €	380 191,97 €
20	Immobilisations incorporelles	113 000,00 €	37 692,20 €
204	Subventions d'équipement versées	142 000,00 €	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 341 000,00 €	479 508,33 €
23	Immobilisations en cours	4 333 000,00 €	560 238,36 €
<b>Dépenses réelles totales</b>		<b>6 316 000,00 €</b>	<b>1 462 630,86 €</b>
040	Opérat. ordre entre sections	-	-
041	Opérations patrimoniales	47 000,00 €	43 704,47 €
<b>Dépenses d'ordre totales</b>		<b>47 000,00 €</b>	<b>43 704,47 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 363 000,00 €</b>	<b>1 506 335,33 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	-	-
<b>TOTAL (2022 + reports N-1)</b>		<b>6 363 000,00 €</b>	<b>1 506 335,33 €</b>
Restes à réaliser (RAR)		- €	4 823 000,00 €
<b>TOTAL (Réalisations + RAR)</b>		<b>-</b>	<b>6 329 335,33 €</b>

### **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves**

Ce chapitre est utilisé pour les reversements du trop-perçu de la taxe d'aménagement (sans objet en 2022).

### **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

Ce chapitre correspond au remboursement des emprunts pour 380 191,97 €.

### **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**

Ce chapitre finance les frais d'études préalables à une programmation imputable à la section d'investissement, les diagnostics avant travaux (relevés topographiques, ...), les frais d'insertion imputables à la section (avis d'appel public à la concurrence, ...) et l'acquisition et la formation d'utilisation des logiciels des matériels informatiques.



## **Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées**

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions d'équipement attribuées par la commune aux personnes de droit privé (associations, bailleurs sociaux, ...) pour soutenir leurs investissements.

## **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

Ce chapitre correspond aux multiples investissements réalisés sur les bâtiments communaux, la voirie en agglomération et les acquisitions de biens mobiliers et immobiliers rentrant dans le patrimoine de la collectivité. Toutes ces dépenses figurent dans la liste communiquée aux membres du Conseil Municipal à chaque séance.

Il comprend entre autres :

- l'acquisition de la propriété bâtie située 78 rue du Général de Gaulle (décision d'acquisition prise par délibération du 10 juin 2021) ;
- les aménagements du cimetière et notamment l'agrandissement de l'espace dédié aux tombes cinéraires ;
- les agencements divers et aménagements de terrains : sentier pédagogique, hôtel à hirondelles et différents projets inscrits au titre du GERPLAN, aménagements des espaces extérieurs du RiveRhin, plantations dans les aires de jeux et sur la voie publique ;
- les travaux sur l'ascenseur, les brise-soleil orientables BSO et les réseaux de chauffage-ventilation de la mairie ;
- les travaux d'investissement sur les installations scolaires : Déploiement du réseau internet dans l'école maternelle, fourniture et pose de jeux thermocollés pour l'école élémentaire, interventions sur divers équipements (chaufferie, éclairage, BSO, ...) ;
- les équipements du cimetière ;
- des travaux exécutés dans le complexe RiveRhin (installations sanitaires, travaux sur les réseaux de chauffage et de refroidissement, installation d'un vase d'expansion en chaufferie, mise aux normes de rideaux métalliques), les vestiaires-douches du stade (caisson pour la VMC), le hangar des services techniques (éclairages) et le centre pour l'enfance (chauffe-eau, désembouage du réseau de chauffage, remplacement de vannes et pompes sur les circuits sanitaires) ;
- les travaux d'investissement réalisés sur les immeubles de rapport (mise aux normes des sorties de fumée à la Poste, travaux sur chaudières ou remplacement d'équipements) ;
- l'aménagement d'un passage piéton rue des Maraîchers et divers aménagements ou réfections ponctuelles dans plusieurs rues et places ;
- les installations de voirie (marquage, panneaux routiers, mobilier urbain), renforcement de la signalétique routière dans diverses rues de la commune et installation d'un feu « récompense » rue du Maréchal Foch ;
- les travaux portant sur le réseau d'éclairage public ;
- le remplacement du matériel de défense incendie (extincteurs, poteaux d'incendie) conformément à la périodicité réglementaire ou en cas de défektivité ou de mise aux normes ;
- la fourniture et la pose de radars pédagogiques, et l'acquisition de matériels et outillages divers (souffleur, tondeuse, arroseurs, ...) ;
- les investissements sur les matériels de transports pour les services techniques ;
- les matériels informatiques (y compris câblages), notamment les écrans interactifs pour l'école élémentaire ;
- le mobilier pour l'aménagement des postes de travail ou les établissements scolaires ;
- les autres immobilisations corporelles : interventions sur les équipements de cuisine et armoires frigorifiques au RiveRhin, décorations de Noël, mise aux normes des aires de jeux, intervention sur les rideaux séparateurs dans la salle multisport du RiveRhin, acquisition de poteaux à sangles pour le RiveRhin, ...

Les crédits budgétisés et non consommés (opérations engagées mais non mandatées en 2022, dépenses décidées mais non exécutées à la clôture de l'exercice) sont inscrits dans l'état des restes à réaliser constatés au 31/12/2022 et seront repris dans le budget primitif 2023.

### **Chapitre 23 - Immobilisations en cours**

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux travaux et honoraires des opérations suivantes :

- Construction d'une grande crèche rue des Merles ;
- Déploiement d'un système de vidéoprotection dans la commune ;
- Enfouissement des réseaux électrique et de télécommunication dans la rue de Blotzheim ;
- Réaménagement de la voirie et enfouissement des réseaux secs de la rue de la Pyramide ;
- Extension, renforcement et mise en souterrain de différents réseaux électriques (rue de Rosenau, rue du Général de Gaulle, rue des Pierres).

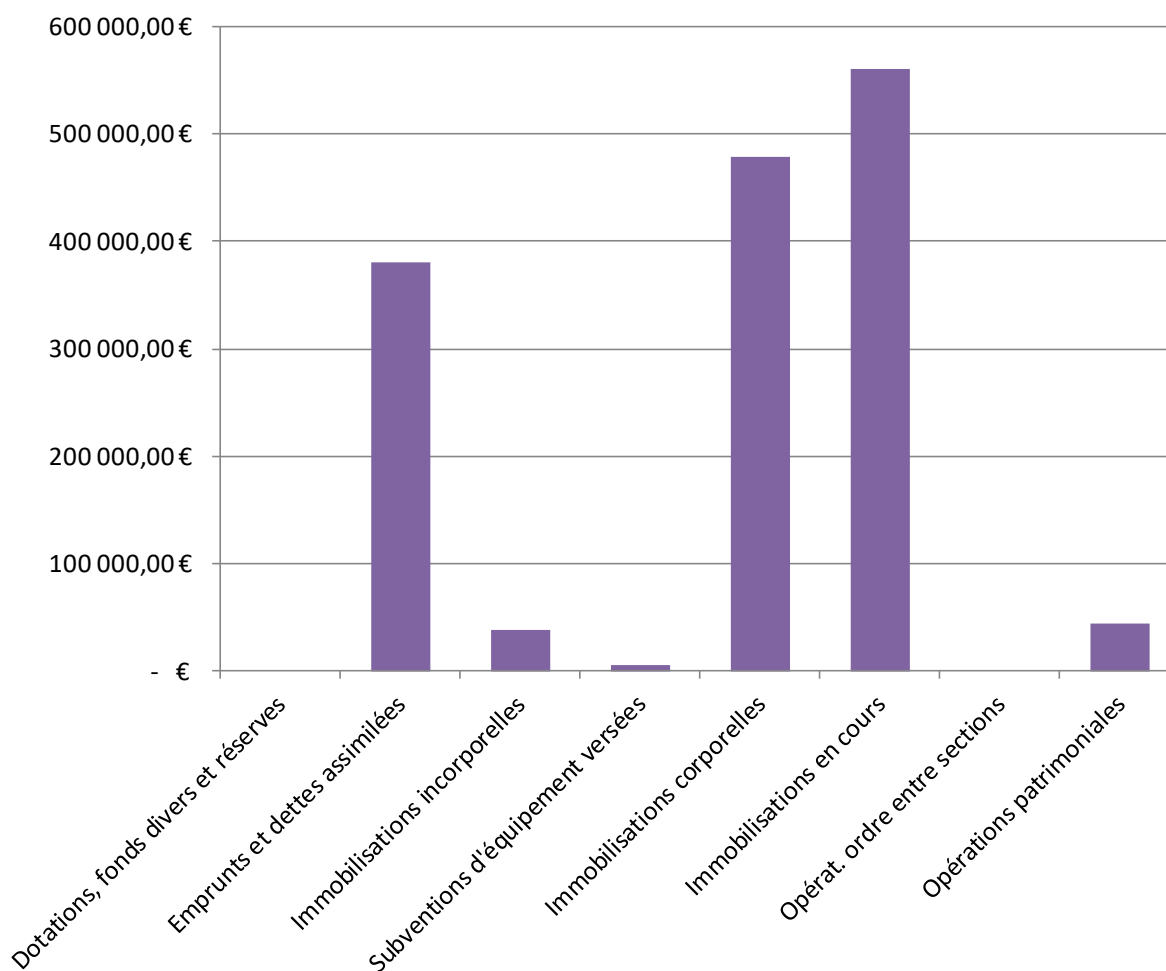
### **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre liées à la sortie de l'actif et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (ces dépenses sont également reprises en recettes de fonctionnement au chapitre 042).

### **Chapitre 041 - Opérations patrimoniales**

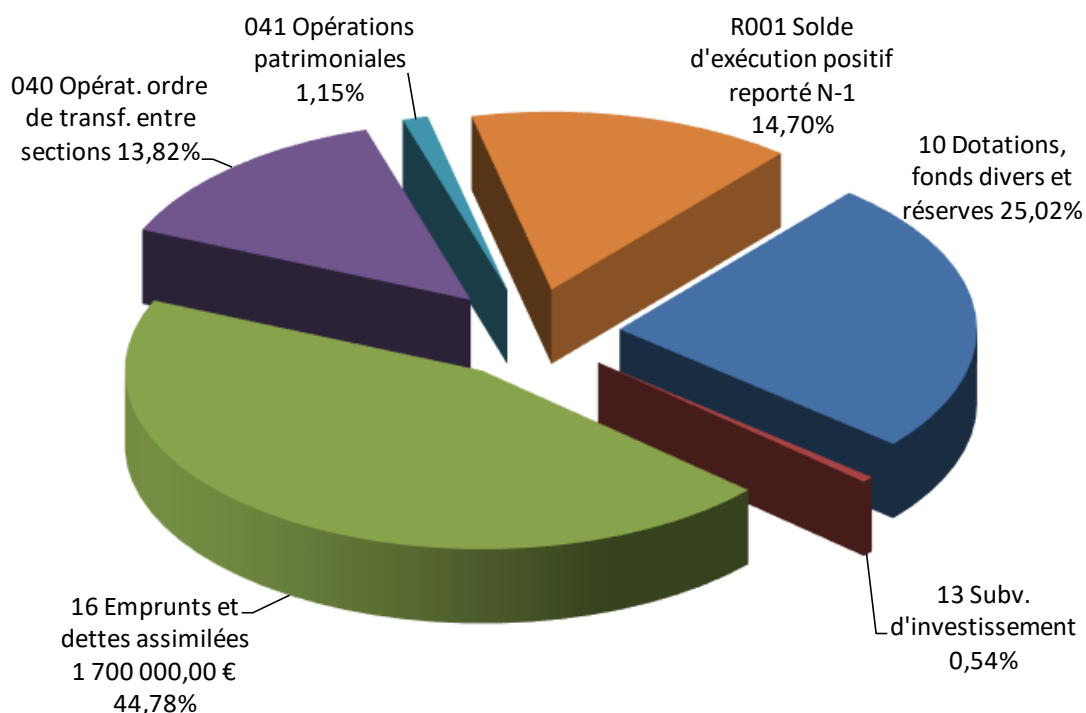
Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire).

Dépenses d'investissement de l'exercice 2022




## Recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 3 796 219,28 €. Elles comprennent des opérations réelles pour 2 670 014,58 €, des opérations d'ordre pour 568 262,44 € et un excédent d'investissement reporté de 557 942,26 €.



		Budget 2022	Réalisations 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	906 057,74 €	949 643,58 €
13	Subv. d'investissement	493 000,00 €	20 371,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 701 000,00 €	1 700 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	997 000,00	
<b>Recettes réelles totales</b>		<b>4 097 057,74 €</b>	<b>2 670 014,58 €</b>
040	Opérat. ordre de transf. entre sections	226 000,00 €	524 557,97 €
041	Opérations patrimoniales	47 000,00 €	43 704,47 €
021	Vir. de la section de fonctionnement	1 435 000,00 €	
<b>Recettes d'ordre totales</b>		<b>1 708 000,00 €</b>	<b>568 262,44 €</b>
<b>TOTAL (exercice 2022)</b>		<b>5 805 057,74 €</b>	<b>3 238 277,02 €</b>
R001	Solde d'exécution positif reporté N-1	557 942,26 €	557 942,26 €
<b>TOTAL (2022 + reports N-1)</b>		<b>6 363 000,00 €</b>	<b>3 796 219,28 €</b>
Restes à réaliser (RAR)		- €	1 169 000,00 €
<b>TOTAL (Réalisations + RAR)</b>		<b>-</b>	<b>4 965 219,28 €</b>

 Les chapitres codifiés 02 ne font pas l'objet d'émission de titres ou mandats

## **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves**

Les produits de ce chapitre proviennent du fonds de compensation de la TVA (7,73%), de la taxe d'aménagement (10,24%) et des excédents de fonctionnement capitalisés (82,03%).

## **Chapitre 13 - Subventions d'investissement**

Les subventions perçues d'un montant total de 20 371 € correspondent à une subvention de l'Etat (dispositif de vidéoprotection sur la plateforme douanière) et aux subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace (aménagement du A-cœur sur le giratoire de la RD 105, marquages sur la RD 105 et acquisition de radars pédagogiques).

## **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées**

Un prêt de 1 700 000 € a été contracté auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Village-Neuf pour le financement de l'opération de construction d'une grande crèche.

## **Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations**

La prévision des cessions d'immobilisation se fait grâce à la ligne budgétaire 024. Seuls sont prévus les montants des cessions estimés sans plus ou moins value. C'est un chapitre sans exécution : le schéma d'écritures complet des cessions d'immobilisations est mouvementé au stade de l'exécution de la cession patrimoniale.

## **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ces opérations pour un montant de 524 557,97 € correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (écritures budgétisées), aux charges à étaler et aux valeurs comptables des immobilisations cédées (écritures non budgétisées constatant la sortie de l'actif d'un bien non amortissable à la date d'achat ou en cas de vente d'un bien immobilier). Ce chapitre constitue un autofinancement technique des dépenses d'investissement. Ces recettes sont également reprises en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

**NB** : Le chapitre 021 correspondant au virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) ne comporte que des prévisions sans exécution. Il ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

## **Chapitre 041 - Opérations patrimoniales**

Ces dépenses correspondent aux frais d'études et d'insertions virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisations en cours (opérations d'ordre budgétaire). Elles sont également reprises en dépenses d'investissement.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats globaux de la section de fonctionnement et de la section d'investissement peuvent se résumer comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats reportés	471 522,38 €	557 942,26 €
Recettes de l'exercice 2022	7 080 899,77 €	3 238 277,02 €
Dépenses de l'exercice 2022	-4 887 802,63 €	-1 506 335,33 €
Restes à réaliser en recettes	-	1 169 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	-	-4 823 000,00 €
<b>Résultats de clôture au 31/12/2022</b>	<b>2 664 619,52 €</b>	<b>-1 364 116,05 €</b>

L'excédent de la section de fonctionnement couvrant le déficit d'investissement, il convient de prélever la somme de 1 364 116,05 € de cet excédent et de l'affecter au financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global de l'exercice 2022 est donc de :

Excédent de fonctionnement :.....	+ 2 664 619,52 €
Déficit d'investissement :.....	- 1 364 116,05 €
	<hr/>
	<b>+ 1 300 503,47 €</b>